

# LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



## L'Œuvre d'Éducation des Chômeurs

par Gérard Schmook

**B**IEN souvent déjà, on a répété que le jeune chômeur est bien à plaindre, non seulement parce qu'il est abattu par la souffrance matérielle dont il est la victime, mais aussi parce qu'il se voit condamné à l'immobilité dans la société où il devrait plutôt faire l'apport de son activité intellectuelle et physique. En effet, son développement est arrêté dans son épanouissement, et des facultés intellectuelles qui, dans des circonstances normales auraient pu se manifester pleinement, restent inexplorées ou sont conduites dans une direction qui aboutit à une négation générale de tout ce qu'elles ont à explorer.

C'est pourquoi il y a lieu d'apprécier tout effort tendant au développement de l'esprit du jeune chômeur, même si l'on prévoit que cet effort ne donnera pas le résultat espéré ou ne conduira pas au but visé. Mais, en tout état de cause, l'entreprise est aléatoire. En effet, il y a tant de facteurs qui influent sur l'œuvre, des facteurs de nature si divergente qu'il nous faut reconnaître qu'en fait, ils constituent des obstacles quasi infranchissables.

Faisons état, en premier lieu, de la différence d'âge (la différence de sexe ne joue guère un rôle, attendu que l'élément féminin se tient généralement à l'écart); en second lieu, de la différence d'aptitudes. Il se fait donc que l'on ne peut traiter ce public, disons hétéroclite, d'après une norme unique. D'autre part, les éléments à travailler sont en général en proie à un brusque découragement contre lequel, dans

la plupart des cas, il n'y a pas de remède; l'individu exerce son droit à l'indépendance, et la dépression générale est la cause de ce qu'il n'a pas le courage de l'exercer de meilleure façon. Ceux qui ne se sont pas encore rendu compte de l'état d'esprit du chômeur ou qui n'ont pas encore connu ces situations de détresse, ne peuvent s'imaginer quelles forces destructrices peuvent s'extérioriser chez le jeune chômeur, surtout quand il est conscient de ses besoins intellectuels.

Comment pourrait-on agir pour relever le moral de ces jeunes gens, pour les occuper et pour les conduire vers une œuvre féconde? Pour procéder avec des chances de succès, il faudrait certainement consacrer une attention particulière au milieu où on les transporte, et à ce point de vue toutes les ambiances ne conviennent pas d'égale façon. La note sentimentale ne laisse pas d'exercer son influence, même sur les caractères se défendant d'être influencés par la sentimentalité.

Créer ce milieu est une question de personnalité et requiert du dévouement. C'est pourquoi le choix de l'homme ou de la femme devant s'occuper des chômeurs est un point capital, de quelque nature que puisse être le genre de travail à fournir: des leçons ou des promenades, du travail ou de la récréation. D'ailleurs, le milieu, on ne le crée que par un contact plus ou moins prolongé. Un contact occasionnel avec les chômeurs n'est pas de nature à susciter leur confiance. L'obligation matérielle d'aider les chômeurs en leur consacrant

son temps et ses capacités, sans créer un lien durable, un milieu vers lequel ils peuvent, en quelque sorte, se sentir attirés, est interprété par eux comme l'acte du généreux donneur d'aumône. Il donne un peu de son savoir, mais ne le fait pas comme un ami qui se présente pour aider et est toujours disposé à prêter l'oreille ou la main, à faire la causette avec eux.

Le contact permanent est une condition de succès. Mais comment l'établir? Quelle est la commune qui peut se permettre la création d'un poste qui assurerait ce contact? Car, hélas! le temps est passé où l'on pouvait encore invoquer le prétexte que le public changeait constamment et que, par conséquent, il n'y avait pas moyen de se tenir à un programme de travail. A présent, pendant des mois et des mois, les mêmes visages réapparaissent devant le guichet de contrôle, alors que les budgets sont comprimés.

Il va de soi qu'à l'heure actuelle, on ne doit pas compter sur la grande masse de chômeurs désireux de se consacrer volontairement à un travail. Maintes fois, ils ont bien le désir d'entreprendre quelque chose, mais la plupart du temps ils ne savent pas comment s'y prendre. D'aucuns se consacrent à la lecture, — le chômage a fait des lecteurs, — mais nombreux sont ceux qui en ont perdu le courage. Ils recherchent plutôt le nouveau et l'homme qui les écoute.

Que voulez-vous, il faut qu'on le dise: notre société n'a pas trouvé le moyen d'attirer et d'encourager les abattus et de chasser par un travail intellectuel le pessimisme qui s'est emparé d'eux. En général, à cet égard, l'initiative publique reste en défaut. On n'a pas encore pensé à occuper l'esprit du chômeur, et rien ne montre qu'on est prêt à faire le premier pas dans cette direction.

Par-ci par-là, il est vrai, la bonne volonté se manifeste, mais ce qui manque, c'est apparemment l'habitude et les hommes qui s'en occupent. On ne peut pas non plus se faire des illusions quant au nombre. On n'a pas le droit de nourrir de grands espoirs, car même si par quelque législation sociale, l'œuvre pouvait présenter de plus grandes chances de succès, l'on doit savoir que le cri pour le pain ne peut pas être étouffé, certainement pas chez des gens qui possèdent une certaine dose d'amour-propre.

A côté du cri pour le pain, il y a la question pleine de reproches posée à la société: « A quoi sert-il d'apprendre de nouveau à écrire correctement ou d'essayer à faire une rédaction? Que me procurez-vous de plus avec cela? »

Aussi, l'œuvre fait-elle penser au pompage d'un bateau qui reçoit une voie d'eau; nous pouvons nous en réjouir si nous réussissons — en travaillant — à garder quelque espoir de se sauver la vie.

L'hiver dernier, la ville d'Anvers, après que la Fédération des Syndicats eut déjà fait un effort, organisa pour les chômeurs une série de cours de culture générale. Ceux-ci pouvaient même indiquer ce qu'ils voulaient. Des membres du personnel enseignant d'Anvers se présentèrent pour donner les cours. Il est clair que la courbe décroissante que marque toute année scolaire d'enseignement post scolaire s'était également dessinée ici après un an, même dans les cours de technique de l'automobile et d'électricité, qui connurent une certaine animation.

Mais il y a tout de même gain. Probablement pas tant pour les cours de langues (qui doivent être maintenus!) qui décideront eux-mêmes de leur sort: le niveau des élèves est trop différent, et il n'y a pas de points de contact direct. Mais il y a surtout gain du côté culturel, du côté littéraire.

Il est arrivé à Anvers que les élèves des cours aient fait circuler une liste pour demander à l'échevin de ne pas supprimer ces cours pendant les vacances, demande à laquelle on a donné suite immédiatement. Cela prouve donc que la sentimentalité ne joue pas un rôle secondaire dans la question.

En effet, la matière littéraire, la lecture d'œuvres très variées, laissent percer l'homme à travers la matière, et fait jeter un coup d'œil sur le monde, coup d'œil qui, en fait, sort du cœur. On y traite des périodes de la vie, des figures, des caractères de lutte, des genres, des œuvres de Chine et des Flandres, de Wallonie et d'Italie, de Russie et d'Angleterre. On a ri avec « Ulenspiegel » et « De Witte », « Charivarius et le Maître d'Ecole ». On a eu une mine rébarbative à la lecture de « Gezin van Paemel », mais on eut soin d'y mettre à côté « De Wraak van baas Vramme » (extrait de « De Koning Drinkt »). L. Scyfoelina a été présenté en compagnie d'E. Claes. Des souvenirs personnels d'Eekhoud à P. Benoit allèrent de pair avec un conte d'enfant de Conscience, « De Geest ». Dostojevsky varia avec « Hart van den Leeuw ». Panaït Istrati contrasta avec « Gentsche Proât », Gezelle avec Jef Last, etc.

On eut un aperçu des temps et des places; on alla de Cléopâtre au couvent du moyen âge. Cela fut à tous égards une mosaïque remarquable de points intéressants. Remarquable, en effet, parce que la lecture ne se borna pas au côté littéraire: Stuart Chase suivit l'expédition polaire d'Andrée; le « Razende Reporter » (Kisch) eut son tour à côté de « De Jong in Egypte »; William Lang à côté de James Jeans, etc.

Tout cela permet de considérer avec l'objectivité nécessaire et de donner des aperçus de divers problèmes à caractère mondial, de telle sorte qu'il y eut toujours quelqu'un qui s'intéressa au sujet traité.

Il y eut parfois de grandes divergences

d'opinion sur les sujets traités : l'une fois le léger humour de Multatuli était encore trop lourd ; l'autre fois, le talent accusateur de Multatuli n'était pas suffisamment pathétique. Mais le petit livre « Beethoven », de Rom. Rolland, changea le ton, et on fit même spontanément la remarque : « Et dire que cet homme a tant souffert ! »

Que reste-t-il de cette œuvre spéciale ? Peu, mais certainement quelque chose. Bien des jeunes gens, à leur demande, ont été renvoyés à la bibliothèque publique (les numéros des livres furent recherchés sur place dans les catalogues). Des questions posées concernant le charbon, l'histoire, le théâtre, l'astronomie, les sortes d'arbres et les tours furent solutionnées d'emblée.

Une seconde année va commencer : d'anciens fidèles reviendront (quelques-uns, mais il y en a), de nouveaux éléments attendent.

C'est une partie de dés, certainement, un jeu de hasard, mais il est hors de doute que le milieu et le contact, l'indulgence et la condescendance créent l'amitié durable et la gratitude fraternelle. Il y a du bon dans la question : « Monsieur, veuillez tâcher de terminer le récit commencé, car la semaine prochaine je dois rentrer à l'armée. » Aussi la séance fut-elle prolongée afin de donner aux jeunes gens la pleine mesure de leur plaisir.

Le gain n'est pas grand, on n'a pas eu à enregistrer de grands succès. Mais n'est-ce pas une erreur d'exiger ou de s'attendre à trop ?

L'œuvre de la jeunesse, en ce moment, est une question de sentiment et la ville d'Anvers a bien fait de s'occuper de cet aspect du problème. Mais ce n'est pas seulement dans la région d'Anvers que pareille initiative peut porter des fruits. Beaucoup de villes et de petites villes peuvent faire une œuvre salubre si elles n'y impriment pas le cachet par trop officiel, abandonnent l'esprit de routine et veillent à ce que l'instituteur se retire devant l'homme.

### La Jeunesse devant la crise

Lors d'une enquête faite par le journal parisien *Le Journal*, sur le problème de la jeunesse devant la crise, le romancier Marcel Prévost a abouti à la conclusion que la jeunesse a horreur des formules et de la phraséologie. Elle aspire à l'action, n'importe laquelle. On doit dire les choses telles qu'elles sont : ni en France, ni ailleurs, les nouvelles générations ont le sentiment de vivre dans une démocratie. Il faudrait bien que les aînés méditent sur cette vérité, s'ils veulent comprendre l'attitude des jeunes devant la crise du régime. Précisons : La démocratie actuelle semble être un régime tendant à protéger la liberté politique du peuple, alors qu'elle n'assure essentiellement que le maintien du libéralisme économique. En fait, ce libéralisme économique établit la puissance d'une oligarchie, qui influe sur la démocratie politique, à ce point que cette démocratie n'est plus que façade pour les trois quarts.

### Le Cercle des Jeunes du Syndicat des Cuirs et Peaux

Il est réjouissant de constater que le mouvement des jeunesses syndicales se développe de plus en plus. Après tant d'autres organisations, le Syndicat des Ouvriers des cuirs et peaux a créé également en son sein un cercle de jeunes. Bien que la création n'en remonte qu'au mois d'août, il compte en ce moment déjà 325 membres âgés de 14 à 19 ans. Le comité se compose de 26 membres, dont 6 membres féminins ; il se réunit toutes les quinzaines.

Le Cercle des Jeunes possède déjà un organe mensuel : *La Jeunesse des Cuirs et Peaux*, qui paraît sur 6 pages ; il contient des articles flamands et français. Tous ces articles insistent particulièrement sur la nécessité de développer l'éducation socialiste et syndicale des jeunes.

### Chômage des jeunes travailleurs

Des mesures énergiques ont été prises en Nouvelle-Galles du Sud pour résoudre les problèmes créés par le chômage des adolescents. Entre autres mesures, il a été institué un Conseil de l'Emploi (Employment Council) qui compte au nombre de ses membres des représentants des organisations commerciales et industrielles ; ce Conseil doit rechercher tous les moyens de développer les possibilités d'emploi et élaborer des programmes développant l'aptitude des jeunes gens au travail industriel.

Le Conseil pour l'assistance aux chômeurs (Unemployment Relief Council) a pris des mesures pour qu'une certaine somme soit consacrée au paiement d'une année d'études professionnelles aux adolescents des deux sexes en vue de faciliter leur carrière ; grâce à ce crédit, 1,300 jeunes garçons et filles ont pu être admis dans les divers collèges techniques et écoles professionnelles. Des associations de jeunes citoyens (Young Citizens' Associations) ont été constituées pour fournir des facilités en matière d'instruction, d'éducation et de distractions aux jeunes chômeurs de 14 à 21 ans. Enfin, le programme d'emploi rural (Rural Employment Scheme) a fourni, en une période un peu supérieure à douze mois, du travail à près de 900 jeunes garçons ; la Commission exécutive espère étendre cette organisation, de sorte que ce mouvement puisse devenir un facteur du plan général de restauration nationale.

### Loi sur la protection des enfants au Japon

L'ordonnance impériale et le règlement ministériel pour l'application de la loi sur la protection des enfants ont été promulgués le 1<sup>er</sup> août 1933 et l'ordonnance impériale fixe l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> octobre 1933.

Ces textes fixent aussi dans quelle mesure les dépenses nécessitées par l'application de la loi incomberont respectivement à la Trésorerie et aux personnes astreintes à subvenir à l'entretien des enfants dont il s'agit.

Le règlement ministériel énumère comme suit les travaux et activités que le gouverneur de la préfecture peut interdire complètement ou partiellement en vertu de la loi : exhibition des enfants difformes ;



emploi des enfants pour la mendicité; emploi des enfants pour des exercices d'acrobatie, des numéros de cirque et autres exercices dangereux; emploi des enfants pour la vente d'articles dans les rues ou le colportage de maison en maison; emploi des enfants pour chanter ou donner des représentations dans les rues ou de maison en maison; emploi des enfants au service des clients dans les lieux où la surveillance est nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre.

Les enfants âgés de moins de 14 ans qui sont occupés à des travaux les exposant à de mauvais traitements seront ainsi placés sous la protection de la loi à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

## Réforme de l'apprentissage et de l'enseignement technique en U. R. S. S.

### Réorganisation des écoles professionnelles des entreprises.

Dans un arrêté récent (1) le gouvernement des Soviets constate que plus de 500,000 ouvriers qualifiés ont été formés pour l'industrie et les transports dans les écoles professionnelles pendant les cinq dernières années. Tout en se félicitant des progrès réalisés, le Comité exécutif central de l'U. R. S. S. relève les défauts constatés lors de l'inspection récente de ces écoles, où la durée de l'enseignement serait en général trop longue et les programmes trop compliqués. De plus, une fois leurs études terminées, les élèves ne s'engagent pas dans l'industrie, mais vont poursuivre des études supérieures dans les écoles techniques et les universités.

Dorénavant, les écoles d'entreprises seront réorganisées en écoles professionnelles donnant un enseignement de courte durée, et leur but sera de former des ouvriers qualifiés pour l'industrie et les transports.

Aux termes de l'arrêté du 15 septembre, les écoles professionnelles d'entreprises feront partie de l'établissement auquel elles se rattachent, et seront placées sous le contrôle immédiat de son directeur.

Les principales dispositions de l'arrêté ont la teneur suivante :

1. Le directeur de l'entreprise sera responsable de l'ensemble du fonctionnement de l'école professionnelle, tant en ce qui concerne l'enseignement pratique et technique que l'organisation de la vie culturelle et l'approvisionnement des élèves.

Les programmes d'enseignement sont élaborés sous le contrôle du commissariat industriel dont relève l'entreprise. Le commissariat surveillera également l'application de ces programmes; il fixera les règles générales d'admission des nouveaux élèves, établira le projet de financement des écoles professionnelles et le soumettra à l'approbation du gouvernement par l'intermédiaire du Gosplan.

2. Seront admis dans les écoles professionnelles des entreprises: les enfants des ouvriers et des employés et des membres des kolkhozes, pour autant

(1) Arrêté du 15 septembre 1933 (*Za Industrializaciu* (18 sept. 1933)).

qu'ils seront disciplinés et capables de travailler dans l'industrie. La préférence sera accordée aux enfants des travailleurs de choc de l'entreprise.

3. Les élèves admis dans les écoles professionnelles devront être âgés de 15 à 16 ans au moins.

4. Le directeur de l'entreprise répartira les élèves des écoles professionnelles d'après les diverses spécialisations, en choisissant pour les emplois qui nécessitent une grande spécialisation les jeunes gens les plus capables.

5. L'apprentissage d'une profession dont la pratique est simple comportera une durée de six mois au lieu de deux ans, comme c'était le cas jusqu'ici. Pour les professions plus difficiles, la durée de l'apprentissage sera d'un an.

Les commissariats industriels, le Conseil central des syndicats professionnels et le Comité central des jeunesses communistes fixeront la durée de l'apprentissage pour les diverses spécialisations.

Pour les élèves des écoles professionnelles qui n'ont pas fini leur apprentissage lors de la publication du présent arrêté, la durée des études sera établie comme suit: trois mois pour les apprentis dont la spécialisation d'après le nouveau programme demanderait six mois, et six mois pour ceux dont l'apprentissage demanderait un an.

6. Chaque élève sortant de l'école professionnelle devra, selon les instructions de l'organe industriel compétent, travailler pendant au moins trois ans dans l'industrie d'après sa spécialisation.

7. Les écoles suspendront l'enseignement relatif aux professions qui ne nécessitent pas un apprentissage spécial (pour les métiers suivants par exemple: riveur, tôlier, perceur) ou qui au contraire demandent une longue préparation et un stage pratique prolongé (comme les contrôleurs des établis et des machines automatiques, les mécaniciens des turbines, les chimistes et les contremaîtres dans tous les corps de métiers de l'industrie du coton).

8. Les meilleurs élèves qui auront appris leur métier avant le terme fixé et dont la production correspondra à celle d'un ouvrier adulte, seront rétribués d'après le tarif général des salaires applicable au travail qu'ils effectuent.

9. Tous les commissariats industriels sont tenus de modifier sur la base du présent arrêté les programmes des écoles professionnelles, dès le mois d'octobre 1933. Pendant 80 pour cent du temps consacré à l'enseignement, l'élève travaillera à l'atelier dans sa spécialité; le reste du temps sera consacré à la théorie, enseignée en contact étroit avec la profession future de l'élève. L'apprentissage de professions apparentées sera exclu des programmes d'enseignement. En outre, l'enseignement professionnel sera simplifié dans toute la mesure du possible, afin de concentrer l'apprentissage sur les éléments les plus importants de chaque profession.

L'éducation politique sera à la charge des jeunesses communistes et se fera en dehors des études d'apprentissage dans les clubs et cercles ouvriers.

*L'humanité est maudite, si pour faire preuve de courage elle est condamnée à tuer éternellement.*

Jean JAURES.